

RESPECT DES DROITS HUMAINS

LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE ET LE TRAFIC D'ETRES HUMAINS

2019

La présente déclaration est établie dans le cadre des obligations de l'article 54 de la loi britannique relative à la lutte contre l'esclavage moderne adoptée en 2015 (Modern Slavery Act 2015), qui impose aux sociétés (i) vendant des biens et des services au Royaume Uni et(ii) réalisant un chiffre d'affaires total supérieur ou égal à 36 millions de Livres Sterling, de publier chaque année un rapport sur les actions qu'elles ont engagées pour s'assurer que leurs activités et celles de leur chaîne d'approvisionnement ne participent pas au trafic ou à l'esclavage d'êtres humains.

ORGANISATION

Filiale du Groupe Bolloré, IER développe depuis sa création en 1962 des solutions adoptant les technologies émergentes pour répondre aux besoins spécifiques de ses clients. Sa maîtrise de ces nouvelles technologies et son savoir-faire lui ont permis de devenir un acteur majeur et incontournable sur les marchés suivants :

- (i) La conception, la fabrication et la commercialisation de solutions pour les grands réseaux de transport de passager (aérien et ferroviaire) avec une gamme complète de solutions de libre-service depuis l'enregistrement jusqu'à l'embarquement pour l'aérien, de bornes de retrait et de consultation dans le domaine terrestre
- (ii) L'intégration de solutions d'identification, de traçabilité et de mobilité à l'usage des opérateurs de la logistique, de l'industrie et du transport. Maîtrisant l'ensemble des technologies de code à barres, RFID, vocal, Wi-Fi et GPRS, IER est devenu une référence en intégration et en service pour l'ensemble de la supply chain.
- (iii) Le développement de terminaux, de bornes de charge électrique ainsi que de systèmes d'identification et de géolocalisation qui lui ont permis de devenir un acteur clé du marché de l'auto-partage en France comme à l'international.
- (iv) L'accompagnement de l'État et des collectivités locales dans le cadre de la loi de décentralisation du stationnement, ainsi dans la mise en œuvre du procès-verbal électronique.

POLITIQUE RELATIVE AU RESPECT DES DROITS HUMAINS

Cette déclaration s'inscrit dans la démarche globale du Groupe Bolloré, auquel appartient IER, de placer le respect, et la promotion des Droits Humains comme composante essentielle de ses activités. Le Groupe intègre les Droits Humains comme pilier fondamental de sa stratégie RSE depuis 2017, et a souhaité renforcer son engagement en 2019 à travers la signature d'une Charte Droits Humains Groupe. Déployée sur l'ensemble de ses divisions et filiales, la Charte Droits Humains Groupe consacre le respect des droits des travailleurs dans toute la chaîne de valeur, les droits fondamentaux des communautés et populations riveraines, ainsi que la recherche constante d'une contribution sociale positive, comme enjeux prioritaires.

Par ailleurs signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003, le Groupe s'engage à respecter ses principes qui constituent le socle éthique de son Code de Conduite.

En matière de protection des Droits Humains, le Groupe et ses filiales renforcent toujours plus leur diligence raisonnable, à travers la mise en œuvre d'un plan d'action Droits Humains, ainsi qu'une approche basée sur la mise en place de cycles de vigilance, intégrant les spécificités des territoires d'implantation ainsi que des métiers, permettant d'identifier, de prévenir, et d'atténuer les risques d'atteintes graves, et de rendre compte des résultats.

IER, en tant que filiale du Groupe Bolloré, respecte les principes et engagements du Groupe auquel elle appartient, et notamment :

- (i) Le Code général de bonne conduite, Guide de conformité du Groupe Bolloré ;
- (ii) La Charte Ethique et Valeur du Groupe Bolloré ;
- (iii) La Charte Droits Humains du Groupe Bolloré, reposant sur la Charte internationale des droits de l'Homme, les Principes Directeurs des Nations Unies, de l'OCDE ainsi que sur les conventions fondamentales de l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail).
- (iv) La Charte RSE de IER.

Ces documents contiennent des engagements en termes de respect des salariés, des Droits Humains, de lutte contre l'esclavage et le trafic d'êtres humains.

PROCEDURES MISES EN ŒUVRE ET RISQUES IDENTIFIES

Dans le cadre de ses activités, IER a conscience que les risques les plus élevés concernant le respect des Droits Humains se situent dans sa chaîne d'approvisionnement et plus particulièrement auprès de ses partenaires situés dans des pays qualifiés comme étant « en voie de développement ».

Afin de limiter ces risques IER a mis en place différentes mesures, notamment :

- Une procédure de due diligence préalable afin d'évaluer le partenaire sur le respect des engagements éthiques du Groupe Bolloré et de IER qui comprend dans son questionnaire un volet sur le respect des Droits Humains dans les zones à risques. Cette procédure a vocation à être déployée plus largement.
- L'insertion de clauses contractuelles, notamment dans ses Conditions Générales d'Achats, exigeant des fournisseurs et prestataires de services de respecter les réglementations éthiques applicables incluant les réglementations relatives au respect des Droits Humains dont les principes de l'O.I.T. (interdiction du travail forcé et du travail des enfants).

GOUVERNANCE

L'intégration de la RSE dans le système de gouvernance du Groupe se traduit par la mise en place et la tenue annuelle du Comité Ethique RSE et Anticorruption Groupe. Constitué d'un Président, de la Direction générale du Groupe, des Directeurs généraux des Business Units, ainsi que des Directeurs et Directrices Groupe des ressources humaines, du juridique, de la conformité, du contrôle de gestion, de la finance, des relations investisseurs, de la Communication et de la RSE, le Comité Ethique RSE et Anticorruption se réunit pour fixer les grands axes de travail que les divisions ont pour mission de déployer au sein de leur périmètre, afin de garantir le respect des engagements du Groupe et développer des plans d'action propre à leurs activités.

En 2018 et en 2019 IER a fait l'objet d'une évaluation par l'organisme ECOVADIS qui se charge d'évaluer les engagements R.S.E des entreprises, qui comprend une évaluation du critère « social et Droits de l'Homme ». En 2018 et en 2019 IER a été classé Gold par l'organisme.

FORMATIONS

Le Groupe intègre les sujets relatifs à la bonne conduite des affaires, l'éthique, l'anticorruption, et le respect des Droits Humains au sein de sa stratégie de formation et met notamment à disposition des modules de formation en ligne, accessibles à l'ensemble de ses salariés partout dans le monde.

Chaque salarié de IER reçoit lors de son embauche différents documents dont les politiques mises en œuvre par le Groupe Bolloré et par IER sur les engagements R.S.E pris. Chaque salarié est tenu de les respecter. Le non-respect de ces documents est considéré comme une faute pouvant donner lieu à l'application d'une sanction disciplinaire.

Le 8 janvier 2020

Massimo Boulvain
En qualité de représentant du Président de IER SA.